

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-:-

DECRET N°69-183 /PR-SGG

du 10 Juillet 1969

chargeant le Ministre de l'Economie  
et des Finances de l'intérim du  
Ministre des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommu-  
nications  
---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le  
référéndum du 28 juillet 1968 ;  
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation  
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 9 Juillet 1969, Mr Stanislas  
Yédomon KFOGNON, Ministre de l'Economie et des Finances, est  
chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Transports,  
Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr Emile-Louis  
PARAISO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1969

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions : PR 4 - CS 6 -  
CES 5 - MTP-MEF 4 - SGG 4 -  
Ministères 8 - SGM 10 - IAA 1  
SGPR-DCCT-DN-Gde Chanc. 4 -  
DEG-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1



Emile-Derlin ZINSOU